

Compte rendu présentation générale de l'école 2020-2021

Présentation de l'école :

5 classes de simples niveaux : 23CP, 24 CE1, 24CE2, 30 CM1, 25 CM2

Dénomination école 1 (CE1 et CM1) / école 2 pour les trois classes qui sont côté garderie.

Jour administratif de la directrice : le vendredi. Les parents sont reçus sur RV après la classe, ou à toute heure à laquelle les parents sont disponibles (matin, midi etc..) si la situation est urgente.

Horaires de l'école

8h50 et 12h00 13h20 et 16h30

Temps de classe : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30, moins les récréations de 10h30 et 15h00.

A l'ouverture :

La directrice recueille les messages urgents que vous avez oubliés de noter dans le cahier de liaison. Les enseignantes surveillent la cour et ne sont pas disponibles.

COVID : les élèves se lavent les mains avant d'entrer en classe, en sortant des toilettes, avant le repas (au restaurant scolaire et chez eux), le soir au domicile en rentrant de l'école, ou au centre de loisirs après la classe.

Récréations

De 10h30 à 10h45 le matin et de 15h00 à 15h15 l'après-midi.

Les élèves doivent aller aux toilettes en sortant de classe, l'accès est ensuite fermé et ne peut se faire que pour une demande urgente (trop de problèmes dans les toilettes).

Un cahier de récréation est mis en place pour noter les incivilités qui sont rapportées aux adultes de surveillance. Les élèves peuvent aussi être envoyé au bureau, au bout de trois fois les parents sont informés du comportement de leur enfant. Si le problème est grave, ils sont informés immédiatement par un mot dans le cahier de liaison.

1 Enseignant par cour.

Des jeux sont mis en place avec des élèves de services. Des médiateurs participent au maintien d'un bon climat scolaire. (Formation du citoyen).

Absences

Prévues : mettre un mot dans le cahier, prévenir la communauté de communes pour le car ou la cantine.

Imprévues : appeler et laisser un message sur répondeur, le jour même qu'on sache que l'enfant est en sécurité. Légalement : toute absence de quatre demi-journées consécutives sans motif doit être signalée à l'inspection.

Départ ou retour décalé : faire une demande adressée à l'inspecteur d'académie, remise à l'école qui transmettra.

Retard : le matin sonner à la grande grille (CE1 et CM1), grille du centre de loisirs (CP, CE2 et CM2). Le soir, en cas de retard nous conduirons vos enfants à l'accueil de loisirs.

Sortie dans la journée

En cas de maladie, les parents peuvent être joints et signent une décharge pour emmener leur enfant.

COVID : en cas de suspicion de corona virus, un avis médical et un mot de vous, permet à l'enfant (sans fièvre) de réintégrer l'école. En cas de fièvre : garder l'enfant à la maison, au-delà de trois jours de symptômes persistants consulter un médecin.

Les RV extérieurs sont à nouveau possibles.

Périscolaire et cantine

Le restaurant scolaire est neuf, fonctionne avec un cuisinier qui prépare les repas sur place. Les élèves se servent en mode self. Prévenir des changements l'école et la communauté de communes (48 heures fermes avant)

Pour les élèves qui vont à l'accueil de loisirs le soir alors que cela n'était pas prévu, il faut aussi prévenir la directrice du centre.

Pour le car : idem, prévenir aussi la communauté de communes pour que les accompagnatrices soient informées.

COVID : Pas de masque en élémentaire pour les enfants.

Documents de rentrée

Assurance scolaire (responsabilité civile **et** responsabilité individuelle, pour l'année en cours, au nom de l'enfant).

Fiche de droit à l'image, feuille de renseignements, fiche sanitaire à rapporter rapidement, c'est à partir de ces renseignements que les listes de personnes à joindre, les listes pour les élections sont faites et mises à jour.

Certains enfants ont des allergies ou des problèmes de santé qui nécessitent un PAI, ce sont les parents qui en font la demande, l'asthme ne fait plus l'objet d'un pai, une ordonnance suffit avec la ventoline.

Fiche de renseignement : il est impératif de noter au moins une adresse mail (COVID !!)

Informez des RV extérieurs réguliers à envisager.

Projets

Chaque classe développe des projets propres abordés dans les réunions de classe..

En commun nous avons :

- Ecole et cinéma
- Mise en place des jeux de récréation gérés par des élèves animateurs porteurs d'un brassard. (récréaire (suspendu actuellement) / bowling, quilles et mölki / jonglage / marelle et cordes à sauter / billes et petites voitures / cerceaux / basket / échasses . Le foot est proscrit à l'école car il génère trop de conflits.
- Médiateurs (3 CE2, 3 CM1 et CM2) pour 2 semaines. Ils ont une formation, des démarches à suivre (message clair, feux rouge, orange, vert).
- Méditation, relaxation : au moins une fois par jour dans chaque classe.
- Appel de l'humeur : l'élève note de 1 à 5 ou de 1 à 10 selon l'âge son humeur.
- Suivi des incivilités, travail sur le climat scolaire.

Actions solidaires de l'école

- Collecte des piles (projet électricité dans le monde, des cartouches d'encre d'imprimante (pas de toner) (JPA pour aider les enfants à partir en vacances), des bouchons, des stylos, souris, feutres en plastique (partenariat avec le collège : achat de fauteuil pour handicapés)
Marche pour Curie : don à l'institut Curie, pas cette année.
Banque alimentaire
L'école est labellisée "engagement au développement durable"

Budget

Le budget de fonctionnement de l'école est attribué par la comcom (communauté de communes).

Il est de 43 euros par élèves pour l'achat du matériel (5375 euros pour l'école de fournitures, papiers photocopieuse, matériel pour le bureau, manuels, etc...)

Un budget "cars" en plus : pour 2 sorties par classe (environ 1100 euros en tout).

Classes découvertes : 3675 euros en cm2 et 3375 euros en CE2, 7050 euros

Projet Acté deux années de suite que nous n'avons pas relancé cette année. 750 euros

Activité Hand ball : 150 euros Le tennis avait été financé par l'association « les z'enfants d'abord ».

Soit environ 15000 pour les projets, et bientôt de nouveaux locaux.

Scolarité : Les enseignantes mettent en place des Projets Particuliers de réussite éducative (PPRE) pour cibler les aides dont les élèves ont besoin.

Les APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) ont lieu 1 mercredi par mois, les dates sont transmises aux familles concernées.

Des évaluations nationales ont lieu en CP et CE1 et vous ont été détaillées en classe.

Le LSU : livret scolaire unique

Depuis 2018-2019, les bulletins des élèves sont en ligne. Vous avez reçu dans la note de rentrée la procédure pour vous inscrire, le numéro vert pour demander de l'aide. Il faut être vigilant au numéro de téléphone transmis dans les feuilles de renseignements car c'est lui qui permet de créer son compte. Nous transmettrons trois bulletins dans l'année sauf les CP et les CE1 dont les résultats des évaluations nationales remplaceront le premier.

Sécurité :

Alerte incendie

Alinc1 : vendredi 25/09 matin

Alinc2 : lundi 27/11 après-midi

Alinc3 : vendredi 5 février après-midi

Alerte Intrusion

Alint 1 : jeudi 2 octobre ap-midi (se cacher)

Alint 2 : vendredi 12 mars après-midi (fuir)

Alerte risque majeur

Alris 1 : vendredi 15 janvier après-midi (confinement)

Des PPMS (Plan de mise en Sureté) sont rédigés pour anticiper les évacuations et réactions en cas de dangers.

Accompagnement des sorties : les sorties sont autorisées, il faut respecter les gestes barrières.

Les parents qui accompagnent des sorties doivent depuis l'année dernière remplir une fiche qui est conservée dans le bureau de la direction.

Tout parent qui a un groupe d'élèves en responsabilité pour une activité (vélo, piscine, bibliothèque, etc..) remplit la fiche qui est transmise à l'inspection.

Elections de parents délégués

Les candidats doivent avoir signé leur engagement le lundi 28 septembre dernier délai, il faut se déclarer avant pour établir la liste des candidats dans l'ordre souhaité et avoir recueilli les signatures. Elles ont lieu le 9 octobre uniquement par correspondance (matériel à remettre à votre enfant ou à poster). Le matériel sera remis le 2 octobre.

Cette année deux listes sont formées, de nombreux parents étaient volontaires pour être délégués.

Conseils d'école

Le conseil se réunit à 18h00, dans l'école 2. Les dates envisagées sont :

Jeudi 5 novembre

Jeudi 18 mars

Jeudi 24 juin

Les membres sont convoqués une dizaine de jour avant par mail ou par un mot dans le cahier.

Le premier conseil d'école devra voter le règlement de l'école, si des parents souhaitent proposer des modifications il faut contacter les délégués de parents pour soumettre les questions et les propositions.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Les dépenses : La coop finance les sorties scolaires (7,50 le cinéma, 5,00 le théâtre, 3,50 une exposition, 3,50 un concert, un déplacement non compris dans le budget comcom 3,50 à 10 euros en plus) ...soit 20 à 30 euros par élève.

Par ailleurs la coop permet aussi d'acheter des livres ou des jeux de cours, du matériel pour des activités type jardinage etc... On achète aussi les gros lots de la souscription.

Les recettes sont constituées par les ventes de gâteaux et de boisson et de tickets de tombola en fin d'année, par la vente des photos essentiellement.

C'est pour cela que nous insistons un peu auprès de vous pour la vente des tickets de tombola, le but n'étant pas de gagner un lot mais de rapporter des fonds pour les élèves.

Fonctionnement : Elle fonctionne sur la base du bénévolat de Mme Benoist, Mme Dupuis et Mme Courtès ; nous vous remercions de respecter les délais indiqués pour les retours.

Les z'enfants d'abord

Cette association a cessé son activité, et a fait un don de **2542,26 euros** à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

Où obtenir des infos ?

Sur le site de l'école : ec-bazoches-les-gallerandes.tice.ac-orleans-tours.fr

Sur un nouveau site pour la communauté éducative, parents, enseignants et acteurs de l'éducation : lamalettedesparents

Enfin :

La marche pour Curie : annulée

La photo des classes se fera le 28 septembre

Le concert de l'école se fera le 18 juin. Sauf annulation